

Droits et devoirs des lecteurs

Accès à la salle de lecture

Les lecteurs sont tenus de respecter les heures d'ouverture du centre de documentation.

Les lecteurs sont accueillis par une documentaliste ou une assistante documentaliste. Elle leur explique l'emplacement des différents documents dans la salle de lecture et leur apporte une aide méthodologique si le lecteur le souhaite. Elle reste à leur disposition à tout moment pour répondre à leurs demandes.

La circulation des lecteurs dans le bâtiment est limitée. Le lecteur pourra librement circuler au rez-de-chaussée dans la mesure où il ne gêne pas le travail des salariés qu'il croise.

Règles de bonne conduite

Les lecteurs sont tenus de travailler dans le calme et de parler à voix basse afin de respecter les autres lecteurs présents dans la salle de lecture. Ils se doivent d'être courtois les uns avec les autres ainsi qu'avec les documentalistes et assistante documentaliste.

Il est interdit de téléphoner dans la salle de lecture. Les lecteurs sont priés de mettre leur téléphone portable en mode avion.

Il est interdit de fumer dans la salle de lecture et à l'intérieur des locaux. Il est également défendu de manger ou de boire dans la salle de lecture. Des espaces détente sont disponibles près de l'accueil de la Fondation pour ces activités.

Consultation des documents

Les documents sont consultables uniquement sur place, en libre accès. Ils doivent être laissés sur la table de salle de lecture en fin de consultation.

Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie – Pôle Edition et Documentation

Aucun document ne peut être emprunté.

Les lecteurs doivent prendre soin des documents et du matériel mis à leur disposition.

Tout document détérioré par le lecteur devra être remboursé à sa valeur d'achat.

Photocopies et numérisation

Le lecteur fait lui-même ses photocopies ou sa numérisation, qui sont pour son usage strictement personnel (pour les documents soumis au droit de copie).

Règlement des prestations documentaires

Le lecteur se doit de régler par chèque les prestations documentaires qui lui ont été facturées avant de quitter la salle de lecture.

Effets personnels

Les lecteurs veillent à leurs effets personnels. Le pôle Documentation et Recherche n'est pas responsable en cas de détérioration, de perte ou de vol d'effets personnels.

Nous remercions les lecteurs qui ont pris rendez-vous et qui ne peuvent pas venir, d'appeler le pôle Edition et Documentation au 01 53 72 33 10